

→ PROTÉGER CONTRE LES PIRATES D’AUJOUR’ HUI

POINT DE VUE

AVEC **DAVID EL SAYEGH**, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE LA SACEM

La raison d'être de l'Hadopi : protéger les créateurs. Elle lutte à cet effet contre le piratage, c'est-à-dire contre ceux qui mettent en ligne des contenus culturels et sportifs de façon illicite, et prévnt ainsi les ayants droit d'une partie de leurs revenus.

L'Hadopi a développé une expertise croissante sur les pratiques de consommation des biens culturels en ligne, liées comme illicites, et sur les techniques utilisées par ceux qui organisent le piratage.

David El Sayegh, directeur général adjoint de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) fait état des changements profonds du paysage musical depuis la création de l'Hadopi.

Comment la création de l'Hadopi a-t-elle répondu à un besoin précis, celui de la lutte contre le piratage ?

A l'époque, le piratage constituait le mode majeur de consommation de musique en ligne. En effet, depuis les années 1990, les sites de pair à pair, à l'image de Napster, se multipliaient pour répondre à une envie des internautes, celle de la consommation immédiate de contenus musicaux. Ce phénomène a sérieusement érodé les revenus des créateurs. D'après le Syndicat national de l'édition phonographique, près de la moitié de la valeur du secteur de la musique a été affectée par le piratage.

La création de l'Hadopi a été concomitante au développement d'une offre légale. En effet, en luttant contre les pirates, l'Hadopi a donné le signal aux plateformes pour investir et déployer leurs services légaux. Par exemple, les deux géants du *streaming* musical, Deezer et Spotify ont vu le jour dans les deux seuls États (la Suède et la France) ayant, à cette période, mis en place une autorité de régulation.

La lutte contre le piratage et le développement concomitant d'une offre légale ont été efficaces pour le

secteur de la musique : en 2009, on dénombrait 9 millions d'utilisateurs de logiciels pair à pair pour la musique, ils ne sont aujourd'hui plus que 500 000.

Comment situer l'Hadopi dans le paysage numérique actuel ?

La position du régulateur d'Internet est délicate, à mi-chemin entre deux écueils "le Far West ou le Goulag". L'Hadopi a été précurseur dans la régulation d'Internet. A l'époque, Internet était à un "âge adolescent", d'où la réaction un peu viscérale de la part de certains de ses utilisateurs. Aujourd'hui forte de cette expertise pionnière, elle peut évoluer au sein de l'Arcom dans une société où le besoin de régulation d'Internet ne fait plus débat.

Le rôle de l'Hadopi n'est pas de punir, mais d'inciter les internautes à découvrir une offre légale qui s'est progressivement mise en place. Son objectif n'a jamais été d'avoir un taux de condamnation élevé. C'est plutôt un système à forte vocation pédagogique.

«Autour des années 2006-2007, les pirates se sont professionnalisés. Ils ont dépassé la "culture du partage", défendue par les acteurs du pair à pair. Eloignés d'un idéal de la culture pour tous, ils sont désormais à la recherche du profit. Certains sites engrangent plusieurs centaines de millions d'euros sur le dos des créateurs. Au fil des années, l'Hadopi est devenue un partenaire de l'ALPA dans la lutte contre la piraterie.»

Frédéric Delanoix, directeur de l'Association de lutte contre le piratage audiovisuel (ALPA)

→ DES EXPERTISES AU SERVICE DE L'ÉCOSYSTÈME CULTUREL ET NUMÉRIQUE

POINT DE VUE

AVEC **BENOÎT TABAKA**, DIRECTEUR DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES CHEZ GOOGLE

Au fil des années, l'Hadopi a su enrichir ses expertises techniques et juridiques au contact des plateformes de partage de contenus en ligne. Benoît Tabaka, directeur des relations institutionnelles et des politiques publiques chez Google revient sur cette relation.

Dans quel contexte avez-vous commencé à travailler avec l'Hadopi ?

La question de la protection des droits d'auteur et de la lutte contre le piratage a toujours été source de très nombreux débats. Depuis plus de vingt ans, ils ont bien souvent été vifs, intenses et particulièrement tranchés. L'Hadopi est née à la suite de l'un d'entre eux. Avec les années, Google a eu l'occasion de régulièrement échanger avec les équipes ainsi que les membres du collège de l'Hadopi. A chaque discussion, nous avons pu saisir l'envie de comprendre les spécificités, les outils techniques, les contraintes, avec un objectif central et partagé : mieux maîtriser les limites et les opportunités offertes par le numérique. Ces échanges passionnés ont permis de forger une connaissance mutuelle de nos enjeux.

Comment l'Hadopi vous accompagne-t-elle dans le déploiement d'outils afin de mieux lutter contre le piratage ?

Ensemble, nous avons pu travailler à rendre plus efficace tant la protection des droits sur Youtube, notamment via l'outil de *fingerprinting Contentid*, qu'à renforcer la lutte contre le piratage et de l'accessibilité de ces contenus présents sur la toile mondiale. Au cours des dernières années, l'Hadopi a pu apporter une aide conséquente et une grande expertise aux divers travaux réglementaires et législatifs tendant à renforcer la lutte contre la contrefaçon.

Comment cette relation va-t-elle évoluer avec la création de l'Arcom ?

Ce chapitre ne se ferme pas, au contraire les enjeux sont toujours présents et évoluent. Avec les missions reprises par l'Arcom, des nouveaux défis sont, collectivement, devant nous. Et, nous faisons un vœu: continuer à y apporter des réponses fortes et efficaces. Ensemble.

«Face aux postures belliqueuses des jusqu'au-boutistes de tous bords, l'Hadopi s'est échinée à défendre une approche pragmatique et raisonnée, au service d'une meilleure compréhension et d'une meilleure régulation du monde numérique. Les équipes de l'Hadopi seront un atout décisif pour l'Arcom, capables à la fois de décrypter les attitudes d'une large majorité des internautes, et de mobiliser les bons leviers pour faire évoluer les comportements.»

Giuseppe de Martino, Fondateur de Loopsider, président de l'Association des Services Internet Communautaires (ASIC)

→ RECENSER ET PROMOUVOIR L'OFFRE LÉGALE

POINT DE VUE

La défense de notre modèle de création passe aussi par la promotion d'une offre culturelle en ligne légale, riche et accessible à tous.

L'Hadopi agit aussi pour le développement de cette offre légale, qui s'est considérablement renforcée depuis dix ans. Aujourd'hui, plus de 400 plateformes proposant des biens culturels en ligne, du cinéma à la musique en passant par la photographie sont référencées sur le site de l'Hadopi. L'action de lutte contre le piratage menée par l'Hadopi a ouvert la voie au développement de cette offre dans les années 2010. Aujourd'hui, le soutien de l'Hadopi se manifeste d'une part par la labellisation et le référencement des plateformes de l'offre légale et d'autre part via une collaboration étroite avec ces plateformes.

L'HADOPI AU CŒUR DE L'UNIVERS NUMÉRIQUE

«Via l'ensemble de ses actions pédagogiques, d'observatoire du pinatage et de l'évolution de l'offre légale, l'Hadopi a pu donner sur une base constante à l'ensemble de la filière culturelle en France le pouls des pratiques culturelles en ligne ainsi que des informations précieuses relatives aux évolutions pratiques et réglementaires à l'international. L'Hadopi a rempli un véritable rôle de phare dans l'océan numérique, permettant à l'industrie culturelle de renforcer ses offres légales et d'anticiper les nouvelles formes de pinatage.»

Anthony Level, directeur des affaires réglementaires et numériques, TF1

«L'Hadopi est un régulateur moderne, très à l'écoute du marché. Nos échanges sont ouverts et constructifs. Son expertise apporte un éclairage utile et nous permet de mieux comprendre l'évolution des pratiques culturelles et des usages dans l'environnement numérique.»

Marie-Laure Davidan, directrice des relations institutionnelles, Netflix France

«Les données fournies par les études de l'Hadopi dans son rôle d'observatoire des pratiques culturelles en ligne ont éclairé le jeune acteur du marché qu'est SALTO à engager, dès sa création, avec un prestataire spécialisé, un travail structuré de lutte contre le piratage des principales oeuvres audiovisuelles de son offre. SALTO a à cœur de contribuer, avec l'ensemble des partenaires institutionnels - dont la future Arcom, à la lutte contre les nouvelles formes de pinatage.»

Danielle Attias, secrétaire général, SALTO

→ L'HADOPI DANS LE MONDE, UNE EXPERTISE EUROPÉENNE POUR DES ENJEUX MONDIAUX

POINT DE VUE

AVEC **PAUL MAIER**, DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (EIUPO)

Il y a douze ans, la France décidait de se doter d'une autorité pour lutter contre le piratage. Elle fut rapidement suivie par d'autres États. L'Hadopi travaille désormais avec ses homologues partout dans le monde afin de coordonner, échanger et construire ensemble un dispositif mondial de lutte contre le piratage.

Comment le modèle français de régulation, incarné par l'Hadopi, a-t-il inspiré d'autres pays de l'Union européenne ?

L'Hadopi a joué un rôle pionnier et de laboratoire en matière de lutte contre le piratage en ligne. Plusieurs autorités ou organes spécifiquement investis dans le respect des droits d'auteur sur internet, et faisant office d'interface entre les différents acteurs ont vu le jour en Europe (par exemple en Italie, Espagne ou Grèce), sans doute inspirés par l'expérience française.

L'Observatoire, également né en 2009, partage pleinement l'approche holistique de l'Hadopi en matière de lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle.

Comment s'organise la coopération européenne et internationale en matière de lutte contre le piratage et de protection de la propriété intellectuelle ?

Les Etats seuls ne peuvent lutter efficacement contre le piratage et la contrefaçon en ligne. Aujourd'hui, les Etats membres et agences de l'Union européenne collaborent sur une série d'initiatives opérationnelles concrètes conjointes. Ainsi, Europol mène des opérations internationales d'envergure, ciblant notamment les noms de domaine commercialisant illégalement en ligne des marchandises contrefaites et des contenus piratés, ou encore les distributeurs illégaux d'iPTV.

Considérez-vous que le modèle de régulation porté par l'Hadopi est le pendant de l'exception culturelle française en matière de création ?

L'Hadopi a le mérite d'avoir facilité un rapprochement entre le monde de la culture et celui de la technologie, en facilitant le dialogue entre les acteurs pertinents. C'est aussi la première organisation en Europe à avoir cherché à étudier de manière approfondie la piraterie, son impact, ses nouvelles formes et les façons de les appréhender. Ce modèle a été une source d'inspiration pour l'Observatoire, et forme la base d'une coopération solide entre nos deux organisations.

→ ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

POINT DE VUE

AVEC **MICHEL COMBOT**, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS (FFT)

L'Hadopi travaille main dans la main avec les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) pour la promotion d'un Internet sûr. Si ces derniers ne sont pas en charge de la régulation des contenus illicites, ils sont toutefois investis d'une responsabilité de préservation de l'écosystème numérique, de protection des créateurs et des utilisateurs, en permettant le blocage des services pirates en application des décisions de justice.

Michel Combot, directeur général de la Fédération Française des Télécoms (FFT), représentant l'ensemble des FAI, témoigne de la relation juridique et technique étroite qui s'est créée au fil des années, et qui se déploiera selon de nouvelles modalités avec la création de l'Arcom.

Comment les FAI contribuent-ils à la lutte contre le piratage ?

Depuis la création de l'Hadopi, les FAI sont amenés à effectuer des blocages de sites contrefaisants. Dans la mesure où le blocage d'un site constitue une atteinte à la liberté d'expression, l'aval du juge est nécessaire. Une fois cet accord donné, les FAI peuvent bloquer les sites pirates.

Comment la FFT travaille-t-elle aujourd'hui avec l'Hadopi, et demain avec l'Arcom ?

L'enjeu de notre travail commun, c'est d'appréhender les évolutions techniques des modalités de piratage et les réponses à y apporter par exemple en incluant toute la chaîne de valeur dans le dispositif de lutte contre le piratage. Aussi le rôle des équipes de l'Hadopi au sein de l'Arcom sera amplifié. Vis-à-vis des FAI, l'Arcom sera investie non seulement d'un rôle de supervision, mais aussi d'une véritable mission d'accompagnement puisqu'elle sera désormais mandatée pour faire appliquer les décisions-cadres rendues par la justice.

Cet accompagnement prend-il d'autres formes, dans l'action quotidienne des FAI et de la FFT ?

Les actions de blocages de sites permettent de lutter contre les préjudices économiques pour les détenteurs de droits. Mais les FAI ont aussi pour mission, aux côtés de l'Hadopi, de promouvoir des usages responsables et sûrs d'Internet. La consommation illicite de biens culturels en ligne emmène souvent les internautes vers des contenus porteurs de virus, ou pornographiques.

L'Hadopi accompagne les FAI dans la mise en place d'actions de sensibilisation en direction des internautes. Ainsi l'Hadopi a contribué aux travaux de la FFT visant à publier un guide parents-enfants très pratique et très apprécié.

LE TROISIÈME ACTE

ÉDITO

→ L'Hadopi est créée le 12 juin 2009 : précédé de débats houleux et de coups de théâtre en coulisse, ce premier acte met en scène une institution nouvelle, aux missions ambitieuses et controversées.

PAR **MONIQUE ZERBIB**, PRÉSIDENTE DE L'HADOPI

Très vite, la scénographie du piratage culturel se transforme et le rôle confié à l'Hadopi se révèle étriqué face à l'ampleur de l'évolution des usages. La galerie de ses détracteurs, qui ne se contente pas de se tenir derrière le rideau, s'en réjouit, et l'Hadopi déçoit son plus fidèle public.

L'acte II de l'exception culturelle, rapport remis par Pierre Lescure au Président de la République d'alors, s'ouvre comme étant le dernier de l'Hadopi. « L'Hadopi, c'est fini », titre-t-on précipitamment, pour décrire ce qui s'annonce, fuite de collège complétée et de budget renoué, comme une lente agonie. Ni supprimée, ni conservée, protagoniste quantique d'une intrigue plus absurde que tragique, l'Hadopi choisit de ne pas attendre et de prendre sa liberté telle que Montesquieu la décrit : « le droit de faire ce que la loi permet ».

Cet esprit a guidé l'action de l'institution pendant plusieurs années. Elle a fait une interprétation dynamique de ses missions légales pour donner son effet utile à la loi. Elle s'est appliquée à les mettre en œuvre en recherchant et toujours le juste équilibre entre la protection des droits des créateurs et ceux des utilisateurs. Dans le canevas fixé par le législateur mais dans un décor en constante révolution, ses équipes ont recherché, inventé, évolué. A la faveur de leurs péripéties, elles ont déployé une expertise technique et juridique unique, reconnue en France et à l'étranger, des méthodes de travail agiles, un engagement très personnel au service des missions qu'elles défendent et, je crois, un supplément d'âme qui les anime et les lie.

Et puis à l'aube d'une première décennie d'action, portée par une gouvernance audacieuse, l'Hadopi est enfin revenue du lointain. A la menace, elle avait répliqué par une action efficace et rempli la mission que lui avait confiée le législateur : protéger la création sur internet et contribuer à sa diffusion.

Elle a agi contre le piratage culturel en mettant en œuvre les deux versants de la réponse graduée - l'un pédagogique, puis lorsque la pédagogie n'agit plus, celui

de la procédure pénale - en développant des actions de sensibilisation pour mieux faire connaître les enjeux du droit d'auteur, en accompagnant le développement de l'offre légale, en mettant à disposition des professionnels et des ayants droit des études détaillées permettant régulièrement la détection d'usages émergents. Depuis 2009, l'Hadopi a été ainsi à l'écoute des évolutions de son environnement pour que soit mieux partagée la culture en ligne, par et avec son public.

Intéressée aux solutions proposées ailleurs dans le monde, elle a pris le temps d'imaginer des dispositifs de régulation susceptibles de mieux assurer la protection des œuvres dans l'univers numérique. Ces méthodes de régulation, toutes retenues par le législateur pour élaborer son nouveau scénario de protection de la création en ligne, donneront un nouveau souffle à l'action de l'autorité publique.

L'acte 3 est, dans la structure narrative, celui de la résolution. Le temps où le protagoniste échoue ou réussit. L'Hadopi est aujourd'hui préservée dans ses missions et renforcée dans ses moyens : qui l'eût cru ? Le troisième acte de l'Hadopi, c'est la création de l'Arcom. Le *deus ex machina*, venu du législateur avec de nouveaux outils pour mettre la protection de la création et sa diffusion sur internet à l'avant-scène.

Investie corps et âme auprès des équipes pour le succès de cette dernière représentation, émue et fière, je les confie au nouveau régulateur. L'Arcom, sous les feux de la rampe, pourra compter sur leur volonté de s'engager, au côté des agents venant du CSA et sous l'autorité du collège et de son président, pour contribuer à porter une ambition renouvelée au service de la régulation audiovisuelle et numérique en France.

Ce renouveau législatif heureux répondra aussi, j'en suis convaincue, aux lois de la physique telles qu'annoncées par Newton : « Lorsque deux forces sont jointes, leur efficacité est double ».

«**JE SALUE** → **UNE INSTITUTION** **QUI A AGI DEPUIS DOUZE ANS POUR LA PROTECTION DE LA** → **CRÉATION FRANÇAISE** , **S'ENGAGEANT SANS RELÂCHE POUR FAIRE DU NUMÉRIQUE** → **UNE CHANCE POUR LA CRÉATION** . **JE SAIS POUVOIR COMPTER SUR SES ÉQUIPES POUR APPORTER LEUR** → **EXPERTISE PRÉCIEUSE** **À L'ARCOM** **ET AINSI DÉFENDRE NOS AUTEURS, FAVORISER LA DIFFUSION DE LEURS ŒUVRES SUR INTERNET** **ET** → **PROTÉGER LES CITOYENS** **DU PIRATAGE CULTUREL.**»

ROSELYNE BACHELOT, MINISTRE DE LA CULTURE

LE MOT DE

TANNEGUY LARZUL

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES DROITS

Les effets de la procédure de réponse graduée sont aujourd'hui indiscutables. En 2020, près de 75 % des abonnés destinataires de l'une ou l'autre recommandation ont mis un terme à leurs pratiques illégales. Ce taux n'a cessé de progresser et les 13 millions de recommandations envoyées depuis la création de l'institution ont ainsi permis d'abaisser le nombre d'utilisateurs illicites des réseaux pair à pair de 8,3 millions d'internautes par mois en 2010 à environ 3 millions par mois aujourd'hui, soit une baisse de plus de 60 %. Ces résultats doivent aussi être portés au crédit des équipes talentueuses mises au service de la Commission par l'Hadopi.

Mais au-delà des statistiques, de leur présentation et de leur interprétation les principaux enseignements que la Commission tire de plus de dix années d'activité au service de la protection de la création et de la défense des droits qui s'y attachent forment aujourd'hui une triple conviction :

La première est que l'idée selon laquelle la rapidité des progrès techniques combinée avec les évolutions constantes des usages de l'internet rendraient par construction vaines toutes les tentatives de régulation est fausse. A l'inverse il n'y a ni fatalité du piratage ni impuissance publique à le combattre. De sorte que si aujourd'hui de nouveaux protocoles illicites ont émergé et

→ Il y a un peu plus de dix ans, le législateur français inventait avec la « réponse graduée » un modèle inédit de protection du droit d'auteur sur Internet combinant pédagogie et sanction.

progressé, que d'autres demain seront proposés, il serait imprudent de considérer que le pair à pair en partage illicite est une technologie du passé et que sa régulation est devenue sans objet. A l'inverse, son fonctionnement est intrinsèquement lié à la construction même d'internet, il prospère à la faveur d'un internet plus horizontal, et il est heureux que le législateur ait choisi d'en maintenir la régulation.

Il en résulte une deuxième conviction qui conduit à affirmer que si la régulation par le droit est indispensable elle n'a pas vocation à exister pour elle-même mais quelle doit accompagner la mise en place de modèles économiques pérennes seuls susceptibles de satisfaire l'ensemble des parties prenantes dans une perspective de long terme.

La troisième conviction de la Commission se déduit des deux précédentes. Elle conduit à rappeler que la protection nécessaire des droits des auteurs d'une part, l'instauration d'équilibres économiques respectueux des intérêts légitimes de tous d'autre part et, enfin, les exigences toutes aussi impérieuses de la liberté de communication, une régulation équilibrée et efficace est, aujourd'hui comme demain, possible, vertueuse, et conforme à l'intérêt général.



TROISIÈME ACTE

Hadopi

13 MILLIONS

de nouveaux consommateurs de biens culturels en ligne en 10 ans

508 MINUTES

Temps hebdomadaire moyen passé à la consommation de culture en ligne

74 MINUTES

Temps quotidien moyen passé à la consommation de culture en ligne

56% DES INTERNAUTES

consomment exclusivement de façon citoyenne et responsable des contenus culturels numériques (+6 points en 10 ans)

+44% D’ABONNEMENTS

L’augmentation en trois ans du nombre d’internautes ayant souscrit à une offre légale payante

«**CE MONDE NUMÉRIQUE, BIEN RÉEL, DEVAIT ET DOIT ENCORE ÊTRE RÉGULÉ TANT IL PRODUIT DES EFFETS SUR TOUTES CELLES ET TOUS CEUX QUI PORTENT LA CRÉATION AU QUOTIDIEN DANS NOTRE PAYS. C’EST TOUT L’ENJEU D’UN MODÈLE DE RÉGULATION GLOBALE QUI DOIT EN PREMIER LIEU GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE LA CRÉATION ET SA VITALITÉ ET TRAITER À LA FOIS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA JUSTE RÉMUNÉRATION DES ACTEURS, MAIS AUSSI DU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DE CHACUN.**»

CATHERINE MORIN-DESAILLY, SÉNATRICE DE LA SEINE-MARITIME

Inviter les élèves à se mettre dans la peau des créateurs

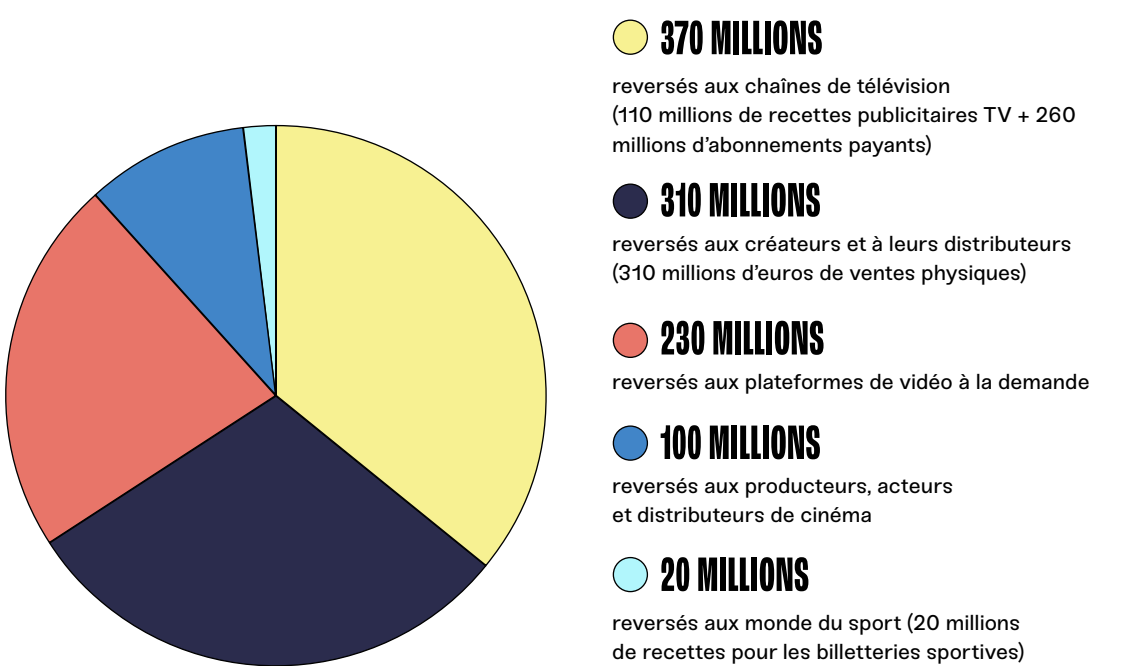
AVEC **OLIVIER TRANNOY**, PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET D'ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

Accompagner la formation des citoyens de demain est au cœur des missions de l’Hadopi. La protection de l’exception culturelle française passe par l’éducation et la sensibilisation des jeunes publics. L’Hadopi met à disposition des enseignants de tous niveaux des ressources et propose, depuis 2015, aux enseignants et élèves d’Ile-de-France, en partenariat avec la Société civile des auteurs multimedia et le Forum des Images, un projet artistique et pédagogique, *Documentaire de poche*. Aux côtés des professionnels de l’Hadopi, les enseignants invitent les élèves à se mettre dans la peau de créateurs, et à réaliser un court documentaire, dans le respect du droit d’auteur.

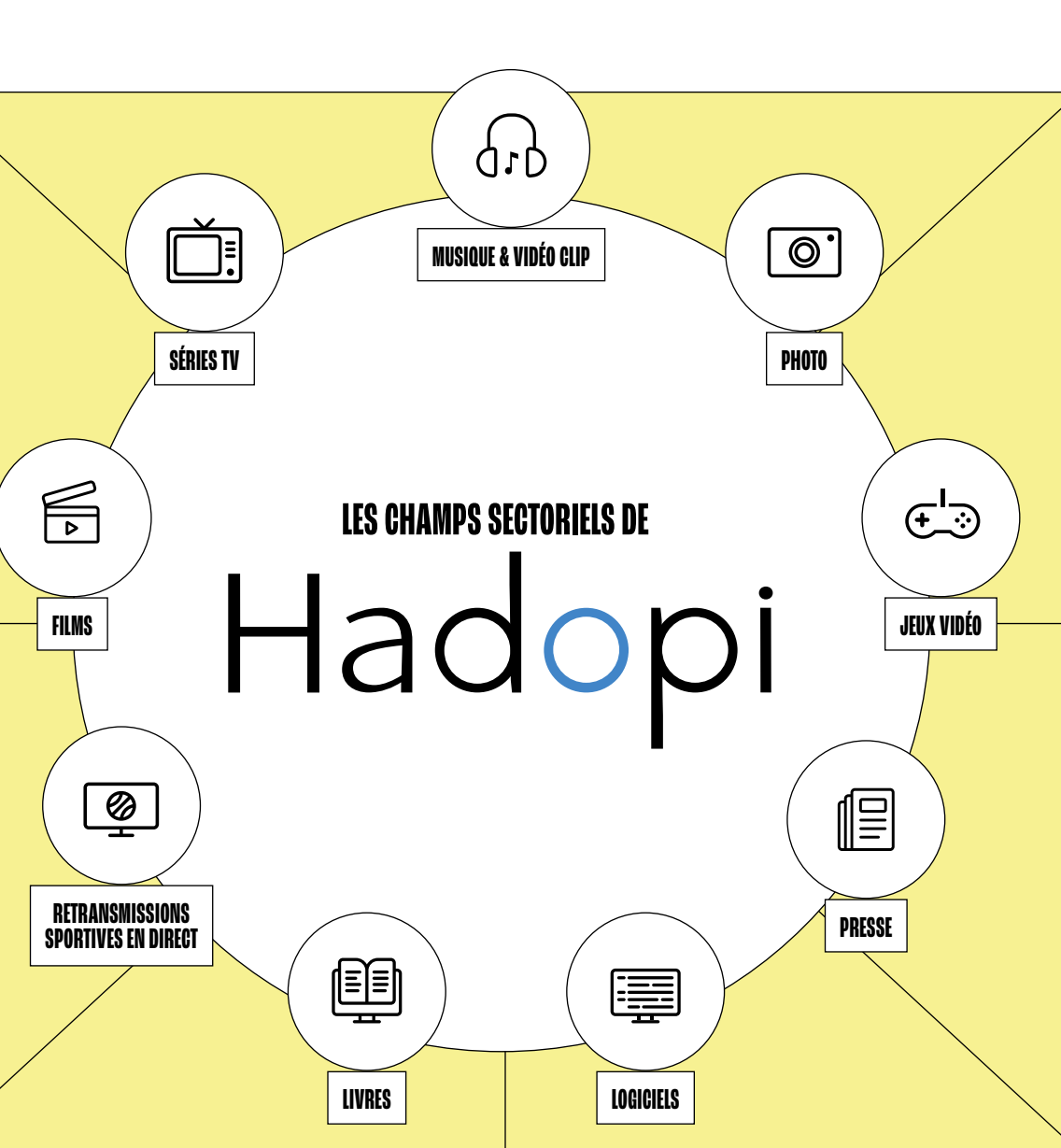
Olivier Trannoy, professeur d’histoire–géographie et d’éducation morale et civique au Lycée Condorcet à la Varenne–Saint-Hilaire (94), a participé à *Documentaire de poche*.

LES REVENUS QU’ENGENDRERAIT UNE CONSOMMATION **CITOYENNE ET RESPONSABLE** DES BIENS CULTURELS ET SPORTIFS PAR TOUS LES FRANÇAIS :

1030 MILLIONS D’EUROS



<p>↙</p> <p>SUR CE TOTAL, 332 MILLIONS D’EUROS POURRAIENT REVENIR AUX FINANCES PUBLIQUES, EN RECETTES FISCALES ET SOCIALES.</p>	<p>↘</p> <p>UNE CONSOMMATION RESPONSABLE PAR L’ENSEMBLE DES FRANÇAIS PERMETTRAIT DE CRÉER 2690 EMPLOIS SUR L’ENSEMBLE DE LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE ET SPORTIVE.</p>
--	---



Les élèves sont-ils sensibilisés à une consommation responsable des contenus culturels en ligne ?

Comment aborder la question de la protection des créateurs avec des élèves ? Quel rôle tient l’Hadopi dans ces actions de sensibilisation ?

Très tôt, les enfants sont confrontés à l’utilisation d’Internet et des réseaux sociaux, sans forcément considérer toutes les implications. Alors que cet apprentissage est nécessaire à la construction de leur citoyenneté, cette enjeu n’est toujours pas au cœur des programmes. C’est pourtant un enjeu démocratique et de cohésion sociale !

Par ailleurs, les élèves n’ont pas conscience des conséquences pour les créateurs d’une consommation illicite. De plus, dans les modèles des réseaux sociaux utilisés par ces publics, le lien entre la création et la rémunération est de plus en plus distendu. Par exemple, sur TikTok, les enfants comprennent que la rémunération est liée à la publicité et non au produit de la création.

<p>«Je suis convaincu qu’il est nécessaire de s’adresser aux publics scolaires si l’on veut réellement protéger la propriété artistique. Avec <i>Documentaire de poche</i>, nous avons pu faire comprendre à de nombreux jeunes que le respect du droit d’auteur était avant tout une question de respect des créateurs eux-mêmes, de leur travail. Une action humaine et sensible, qui a aussi permis de leur faire découvrir la diversité et l’accessibilité du genre documentaire.»</p>	<p>↘</p>
<p>Hervé Romy, directeur général de la Société Civile des Auteurs Multimédia (SCAM)</p>	

SI NOUS N’AGISSONS PAS FACE AU PIRATAGE, C’EST TOUTE LA CHAÎNE DE FINANCEMENT DE LA CRÉATION QUI EST MISE EN PÉRIL.

AVEC **AURORE BERGÉ**, DÉPUTÉE DE LA 10E CIRCONSCRIPTION DES YVELINES

Depuis sa création, l’Hadopi défend un objectif, au service de l’intérêt général : protéger la création. Elle fait respecter le droit d’auteur dans l’espace numérique, permettant aux créateurs de toucher les revenus de leur travail.

Comment les pratiques de piratage ont-elles évolué au fil des années ? Comment le régulateur appréhende-t-il ces évolutions ?

Dans le cadre du renforcement de l’arsenal législatif relatif à la protection du droit d’auteur, la palette d’outils à la disposition de l’Hadopi se diversifie. En effet, la création de l’Autorité de régulation de la communication audiovisuelle (Arcom) par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l’accès aux œuvres culturelles à l’ère numérique marque la naissance d’un régulateur intégré aux compétences élargies. Aurore Bergé, députée de la 10e circonscription des Yvelines, membre de la Commission des affaires culturelles et de l’éducation et auteur de deux rapports clés pour l’avenir de l’Hadopi (Rapport relatif à une nouvelle régulation de la communication audiovisuelle à l’ère numérique, 2018 ; Rapport sur le projet de loi relatif à la régulation et à la protection de l’accès aux oeuvres culturelles à l’ère numérique, 2021) revient sur le rôle clé de l’Hadopi pour la défense des droits des créateurs et nous livre son sentiment sur les évolutions nécessaires pour une régulation plus efficace de l’écosystème numérique.

Quelles sont les raisons qui ont amené la France à créer une nouvelle autorité de régulation en 2009 ?

A l’époque, c’était un objet extraordinairement nouveau. Il était urgent de créer un cadre légal et une autorité pour appréhender ces nouveaux enjeux. Par la suite, le régulateur a évolué et ses prérogatives aussi. La création très tôt de cette autorité de régulation a eu deux conséquences : le développement d’une expertise permettant une connaissance précise et partagée des effets de la piraterie ; le développement d’une offre légale puissante dans un cadre clair et connu des acteurs du marché.

Comment les pratiques de piratage ont-elles évolué au fil des années ? Comment le régulateur appréhende-t-il ces évolutions ?

Dans ce champ numérique où les outils et les pratiques évoluent très vite, nous sommes confrontés à l’obsolescence programmée de tout dispositif législatif, aussi pertinent soit-il. Les pirates ont souvent une longueur d’avance sur les dispositifs d’encadrement. De plus, comme l’ont montré les vifs débats qui ont accompagné la création de l’Hadopi, chaque avancée législative et réglementaire doit être respectueuse des normes, des valeurs portées par la France.

Comment l’Hadopi, puis l’Arcom, doivent-elles tisser une relation au citoyen sur ces enjeux déterminants ?

Tous les leviers doivent être actionnés : il faut faire respecter la loi, tout en menant des actions de pédagogie. Il est nécessaire de promouvoir l’éducation à l’image et aux médias dès le plus jeune âge. Apprendre à respecter, à ne pas piller une œuvre doit faire partie de l’éducation des générations futures. L’Hadopi accompagne ce discours à destination du grand public et lui donne des outils pour lutter contre le piratage. L’Hadopi c’est un co-régulateur aux côtés des acteurs du marché, c’est aussi une instance de transmission. L’Arcom continuera à concilier ces missions afin de protéger toujours plus, les créateurs et les citoyens.

Comment l’Hadopi, puis l’Arcom, doivent-elles tisser une relation au citoyen sur ces enjeux déterminants ?

De nouveaux créateurs, de nouveaux défis

AVEC **GUILLAUME HIDROT**, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA GUILDE DES VIDÉASTES

Toujours attentive aux évolutions de la création, l’Hadopi travaille aux côtés des nouveaux créateurs pour construire des outils de régulation adaptée.

Depuis plusieurs mois, l’Hadopi travaille avec la Guilde des vidéastes, une association dont le but est d’accompagner, représenter et défendre les créateurs de contenus diffusés sur Internet, pour comprendre ces nouveaux métiers, et ainsi concevoir de nouvelles façons de faire respecter le droit d’auteur. Guillaume Hidrot, directeur de la Guilde des vidéastes, témoigne d’une relation naissante prometteuse.

Comment l’Hadopi coopère-t-elle avec les professions que vous représentez ?

En 2017, avec l’arrivée de nouvelles directives européennes, le secteur des vidéastes a ressenti le besoin de se structurer et de se professionnaliser, d’où la naissance de la Guilde des vidéastes. Une fois l’association créée, elle a participé à une mission d’information aux côtés de l’Hadopi. Ce fut le début d’une série d’auditions, permettant à l’Hadopi de comprendre les enjeux de la webcréation, et conduisant à la co-construction d’études qui visent

à la fois à améliorer sa connaissance du secteur et à sensibiliser nos professions aux évolutions législatives en cours.

Comment protéger et encadrer ces nouvelles formes de création ?

Il s’agit d’abord de les comprendre. Il faut ensuite partager les savoirs avec les usagers, tant sur le respect du droit d’auteur que sur la perception de leurs propres droits. La Guilde des vidéastes est alors un interlocuteur entre l’Hadopi et les vidéastes. Avec la dernière directive européenne, l’Arcom est désignée comme entité régulatrice de la webération, et sera notamment chargée de la compréhension et de l’explication de la proportionnalité dans la gestion des droits par les créateurs et les plateformes. Ces nouvelles façons de créer, singulières, évoluent rapidement. Un co-régulateur souple, qui s’adapte et qui co-construit est la meilleure solution pour aller de l’avant, aux côtés de tous les créateurs.

LES ÉQUIPES DE L’HADOPI ÉCHANGENT QUOTIDIENNEMENT AVEC LES USAGERS. CES ÉCHANGES N’ABOUTISSENT QUE RAREMENT À UN PROCESSUS DE SANCTION. ILS ONT POUR VOCATION PREMIÈRE L’ACCOMPAGNEMENT DANS LE CHANGEMENT DE PRATIQUES, AFIN DE MENER UN EXERCICE DE SENSIBILISATION INDIVIDUELLE À LA PROTECTION DES CRÉATEURS ET D’AIDER LES USAGERS À SÉCURISER LEUR CONNEXION INTERNET.

AVEC **CÉDRIC SZABO**, DIRECTEUR DE L’ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE (AMRF)

Au-delà de la réponse graduée, l’Hadopi accompagne particuliers et professionnels dans leur transition vers des usages responsables d’Internet. Elle a par exemple travaillé avec Cédric Szabo, directeur de l’Association des Maires Ruraux de France (AMRF), pour sensibiliser leurs adhérents.

Comment les enjeux de sécurité de la connexion Internet sont-ils rattachés aux enjeux civiques et démocratiques de leurs communes ?

Comment l’Hadopi peut-elle accompagner l’AMRF afin de donner les clés d’un Internet plus sûr à ses adhérents ?

Nous avons conjointement mis en place des webinaires à destination des élus et des agents ruraux. Un prochain webinaire est prévu début décembre afin de sensibiliser davantage les présidents des associations départementales pour qu’ils puissent relayer cette information et l’action de l’Hadopi. Des actions communes, portées par l’Hadopi, pourraient émerger suivant les besoins et demandes des Associations départementales et de l’opérateur.

Le recours aux outils de participation citoyenne et aux démarches en ligne s’est accéléré et concerne de plus en plus de communes ces dernières années. Le phénomène a connu une accélération durant la crise sanitaire, où le numérique a parfois pu compenser le retrait de services non municipaux et en partie assumé un rôle de lien social. Or, la multiplicité des usages numériques fait émerger une nouvelle forme de délinquance, augmentant le risque encouru par les maires ruraux, notamment, et plus largement par les usagers.

Quel est le besoin exprimé par vos adhérents en ce qui concerne la défense d’un Internet plus sûr et plus responsable ?

Les agents et élus de communes rurales ont à cœur d’aider coûte que coûte leurs administrés,

parfois aux risques d’engager leur responsabilité et de fragiliser la sécurité des usagers, par exemple en partageant la connexion de la box Internet de la mairie. Dans la mesure où ils étaient peu familiers de ces sujets, l’AMRF a eu recours aux services de l’Hadopi.

L’HADOPI DÉFEND AUSSI LE MONDE DU SPORT, PROFESSIONNEL COMME AMATEUR.

AVEC **JULIEN TAÏEB**, DIRECTEUR JURIDIQUE ET DES AFFAIRES PUBLIQUES DE LA LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

A la faveur des évolutions législatives récentes, elle joue un rôle croissant dans la protection des droits des diffuseurs de contenus sportifs, afin d’assurer le financement juste de l’ensemble de la filière.

*Malheureusement, le piratage de comptes sportifs s’est largement développé ces dernières années notamment grâce à l’IPTV qui permet d’accéder aisément à des compétitions entières avec une bonne qualité d’image. On estime que des diffuseurs dans nos contenus que nous les convaincrions de pérenniser et de développer nos partenariats. Les diffuseurs représentent la meilleure chance pour le monde du sport de bénéficier d’un financement stable à long terme.

C’est en protégeant efficacement l’investissement des diffuseurs dans nos contenus que nous les convaincrions de pérenniser et de développer nos partenariats. Les diffuseurs représentent la meilleure chance pour le monde du sport de bénéficier d’un financement stable à long terme.

Dès les premières alertes, l’Hadopi s’est tenue à nos côtés pour caractériser le phénomène du piratage de nos contenus et évaluer le préjudice qu’il occasionne pour l’ensemble du monde sportif en France. Nous travaillons en toute confiance depuis plusieurs années avec une autorité indépendante qui nous a fait bénéficier de toute son expérience en matière de régulation des contenus dans le domaine numérique. L’Hadopi s’est engagée pour nous aider à résoudre le problème que nous avons identifié et nous savons que nous pouvons compter sur elle.*

Nous espérons en effet que la loi du 25 octobre 2021 constituera un Big Bang pour protéger nos contenus. Cette loi devrait nous permettre de poursuivre les pirates de façon efficace et rapide sans devoir engager une nouvelle action judiciaire chaque fois qu’ils migreront vers un nouveau serveur ou un nouveau nom de domaine. Le cas échéant, le régulateur jouera

« Le piratage des contenus sportifs est un des plus grands défis auxquels les ayants droit comme les diffuseurs du sport se trouvent aujourd’hui confrontés. De nombreuses retransmissions, comme celles de matchs du championnat de France de football ou de ligue des champions comptent autant de consommateurs pirates que de téléspectateurs licites.

Dès la création de l’Association pour la protection des programmes sportifs, l’Hadopi s’est tenue à nos côtés pour caractériser le phénomène et évaluer le préjudice qu’il occasionne pour l’ensemble du monde sportif en France. Nous travaillons efficacement et en confiance avec une autorité indépendante qui dispose à la fois d’une réelle expertise juridique et technique et d’une avance en matière de régulation dans le domaine numérique, forte d’une décennie d’engagement pour la défense de la création culturelle.
 »

Arnaud Decker, secrétaire général de l’Association pour la protection des programmes sportifs